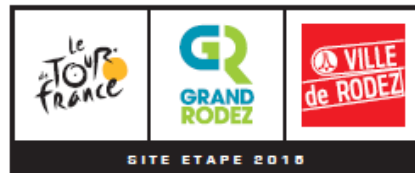


# Rando' TOUR



## REGLEMENT

### Randonnée cycliste « Rando' TOUR »

### Muret – Rodez

### Samedi 20 Juin 2015

#### 1. DEFINITION :

La Randonnée cycliste « Rando'TOUR » est une manifestation cycliste, à l'initiative de la Ville de RODEZ organisée par le Vélo Club RODEZ (VCR) sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se déroule le samedi 20 juin à 9h00 au départ de MURET depuis le Lycée Pierre II d'Aragon, sur route ouverte à la circulation, sans classement, dès l'âge de 16 ans avec autorisation parentale pour les mineurs.

#### 2. PARCOURS :

Le parcours proposé est celui du tracé de la 13<sup>ème</sup> étape du Tour 2015 du 17 juillet sur 211.5 km (y compris le parcours fictif de Muret à Vénéryque).

Pas de fléchage, chaque participant sera muni de l'itinéraire (feuille de route), il sera tenu de respecter le code de la route, s'il en juge la nécessité l'organisateur pourra positionner des signaleurs aux points jugés sensibles afin de sécuriser la manifestation sans quelle puisse se préjuger de la priorité de passage.

#### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Pour participer à la il faut rassembler les conditions suivantes :

avoir plus de 16 ans révolus au jour de la manifestation, pour les mineurs, présenter l'autorisation parentale des représentants légaux, et être accompagné du représentant légal.

être en bonne santé et ne présenter aucune contre indication à la pratique cycliste, être titulaire d'une licence (FFC, UFOLEP, FFCT, FSGT) ou attester d'une assurance responsabilité civile vie privée en cours de validité au jour de la manifestation, la signature de la feuille d'émargement vaut acceptation du présent règlement dans son intégralité.

#### 4. L'INSCRIPTION. Limitée aux 400 premiers inscrits

**Prix 15 €**, qui donne droit :

à participer à la La Randonnée cycliste « Rando'TOUR »

au bracelet d'identification (à porter dès le départ)

à l'accès aux ravitaillements de Muret, Graulhet et Réquista sur le parcours (bracelet)

à l'accès au buffet d'arrivée à Rodez Bourran (bracelet)

à la plaque de guidon numérotée collector (à fixer impérativement sur le guidon avec les colliers fournis)

Compte tenu du nombre de place limitée et dans le cas de bulletin présentant des irrégularités, ratures ou manques, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription. Dans ce cas, votre chèque vous sera rendu en main propre ou par retour du courrier. (bulletin téléchargeable sur [www.veloclubrodez.fr](http://www.veloclubrodez.fr) ; [www.ville-rodez.fr](http://www.ville-rodez.fr) )

#### 5. TRANSPORT :

**Prix 20 € / personne**

Le VCR a recours aux Autocars DELTOUR pour l'acheminement des coureurs et vélos, leur prise en charge se fera plateau de st Pierre à Rodez Bourran :

Rodez – Muret : rendez vous à 5h30 départ impératif à 6h00 - arrivée à Muret à 8h30

Rodez – Graulhet : Rendez vous à 8h30 départ impératif à 9h00 – arrivée à Graulhet vers 11h00,

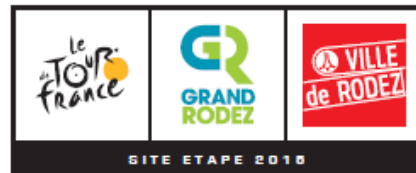
Rodez – Réquista : Rendez vous à 13h30 départ impératif à 14h00 – arrivée à Réquista vers 15h15

Il est envisagé un bus pour le retour sur Graulhet et Muret ; départ Rodez à 20h00 pour une dépose à Graulhet vers 21h45 et Muret vers 23h00 (l'organisateur se réserve le droit d'annuler ce bus en cas de passagers insuffisants, les inscrits seront informés le 14 juin et pourront bénéficier du remboursement de leur inscription)

#### 6. RAVITAILLEMENT

L'organisateur propose des ravitaillements à Muret (café viennoiseries) Graulhet et Réquista boissons, aliments, ainsi qu'un buffet à l'arrivée à Rodez pour les participants munis de bracelets d'accès remis lors de la signature de la feuille d'émargement. Il est recommandé à chaque participant de s'alimenter aux ravitaillements.

# Rando' TOUR



## 7. ENCADREMENT :

Un véhicule « ouvreur » précède le premier concurrent. Des motos signaleurs encadrent la manifestation, une assistance technique, radio et une assistance médicale suivront la manifestation un véhicule « balai » ferme la marche.

Le participant ayant une « défaillance » physique ou mécanique peut faire appel au véhicule balai, ou appeler le Numéro des secours indiqué sur sa feuille de route.

## 8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

En tant que cycliste inscrit, vous vous engagez à respecter la nature qui m'entoure et à veiller à ne pas l'endommager. Le jet de tout objet, récipient, aliment, document, papier ou détritrus sur la voie publique ou dans la nature est interdit, de même pour les déchets biodégradables. En tant que cycliste inscrit, vous vous engagez à ramener tous mes déchets ou les déposer directement dans les poubelles mises à disposition par les organisateurs au départ, aux points de ravitaillement et à l'arrivée.

## 9. COMPORTEMENT, DISCIPLINE ET SECURITE :

Le participant doit respecter le règlement de la Randonnée cycliste « Rando' TOUR »

Le participant doit impérativement respecter le code de la route. Il doit également se soumettre aux injonctions des organisateurs et des autorités locales.

Le participant doit respecter les autres participants et avoir aucun comportement pouvant mettre en danger autrui. Le participant doit impérativement maîtriser son vélo et sa vitesse. Le participant doit respecter l'environnement humain, animal, naturel et végétal. En cas d'abandon, le participant doit impérativement en informer l'organisation (Signaleur, Véhicule balai).

## 10. SANCTION :

Le non respect du présent règlement, des parcours, de l'environnement, des injonctions de l'organisateur, des participants et de toute autre personne entraîne le retrait de la plaque de guidon et une exclusion immédiate du participant de la manifestation

## 11. ASSURANCES :

Responsabilité Civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit auprès de la FFC une assurance responsabilité civile. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité.

Accident Corporel :

Il appartient aux participants de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur Fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type de randonnée. Dans le cas contraire il est de leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire l'assurance adaptée proposée par une Fédération ou l'assureur de leur choix.

Dommage et Responsabilité Matériel :

Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

## 12. DROIT A L'IMAGE :

En acceptant le présent règlement, le participant, quel que soit son âge, autorise l'organisateur et les médias à utiliser son « image » (photos ou vidéos) pour sa communication et celle de ses partenaires

## 13. MODIFICATIONS :

L'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le présent règlement si nécessaire dans l'intérêt de la manifestation, les évolutions seront portées à la connaissance des inscrits sur le site [www.veloclubrodez.fr](http://www.veloclubrodez.fr) et sur la feuille de route remise à chaque participant .

# Rando' TOUR



## BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

**PROLONGATION INSCRIPTIONS à transmettre /mail [veloclubrodez@wanadoo.fr](mailto:veloclubrodez@wanadoo.fr) qui confirmera disponibilité transport et prestations**

**Le règlement correspondant sera réglé au départ le 20.06.2015**

Vélo Club Rodez – Dojo – Chemin de Lauterne -12000 RODEZ

**A compléter intégralement et en majuscules**

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : / / Courriel : .....@.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville ..... Tel : 06 . . . . .

F.F.C     UFOLEP     FSGT     FFCT     Autre

N° Licence : ..... Club : .....

Non licencié : Assurance responsabilité civile vie privée en vigueur (Multirisque habitation)

N° de contrat : ..... Compagnie : .....

### Départ :

MURET (200 km)     GRAULHET (120 km)     REQUISTA (50 km)

**Engagement 15 €** (participation ; ravitaillements, buffet d'arrivée)

**Transport 20 €** : Je souhaite bénéficier de l'offre transport jusqu'au départ que j'ai choisi

MURET     GRAULHET     REQUISTA

**Je joins un chèque bancaire correspondant à l'ordre du Vélo Club Rodez : \_\_\_\_\_ €**

En m'inscrivant à la Rando'TOUR, je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et en accepte l'intégralité. J'atteste que les informations que j'ai indiquées sur le présent bulletin sont sincères et véritables

Nom : ..... Prénom : ..... Signature obligatoire : .....

